

DE LA PARATUBERCULOSE CHEZ LES CERFS

H. BLAFFART

C. HEYNINGK

Entre octobre et décembre 1998, une dizaine de morts suspectés de cervidés sont signalées par les agents du Cantonnement de Marche. La liste n'est pas exhaustive : le 3 octobre, ils trouvent un faon à moitié dévoré ; le 5, c'est un « 10 cors » qui est trouvé mort sans trace de blessure ; le 27, à nouveau un « dix cors » sans blessure et un faon en décomposition ; le 10 novembre, une biche est trouvée morte totalement émaciée ; le 21, on tire une biche, elle est déclarée impropre à la consommation ; le 27, au cours d'une battue, deux faons sont tirés, de respectivement 14 et 18-kg pour un poids qui aurait dû approcher les 50 kg, destination : clos d'équarrissage ; le 28 on trouve à nouveau une biche émaciée ; le 14 décembre se sont les restes d'une biche qui sont découverts.

La biche trouvée le 28 novembre fait finalement l'objet d'une autopsie. L'avis du centre vétérinaire Falmaalux à Marloie tombe : elle a quatre ans et est minée par la paratuberculose. Deux animaux supplémentaires seront analysés par la suite et diagnostiqués positifs. Plus récemment un cadavre provenant du Cantonnement de La Roche et un autre provenant de la Donation Royale à Ciergnon se sont également avérés positifs à l'issue des tests.

PARATUBERCULOSE, ENTÉRITE PARATUBERCULEUSE, ENTERITE CHRONIQUE HYPERTROPHIANTE

La paratuberculose est une maladie souvent décrite chez les bovins. Elle est due à l'action d'une bactérie : *Mycobacterium paratuberculosis*. Chez nous elle attaque les bovins, moutons, chèvres, cerfs, daims et chevaux mais, sous d'autres latitudes, sont visés également les chameaux, gnous et autres zèbres.

Dans une population animale atteinte, la maladie pose de gros problèmes de diagnostic, les signes extérieurs ne se manifestant généralement que trois ou quatre ans après l'infection de l'individu. Entre son infection et sa mort, l'animal a largement le temps de contaminer à son tour ses congénères. Lorsqu'on remarque un animal malade, il y a fort à parier que la maladie est déjà bien installée dans la communauté animale.

La bactérie se répand via les excréments, le lait et le placenta. Ce qui



© H. Blaffart

Les lieux de nourrissage permettant d'ingérer des excréments en même temps que de la nourriture sont des foyers potentiels de contamination.

signifie qu'une mère infectée transmettra très probablement le germe à son jeune et qu'une prairie ou tout autre lieu de nourrissage permettant d'ingérer des excréments en même temps que de la nourriture sont des foyers potentiels d'infection. De plus *M. paratuberculosis* peut très bien se maintenir en vie dans le sol durant plus d'une année si les conditions lui sont favorables : acidité, humidité et sol piétiné mélangé aux excréments et à la nourriture avariée.

La paratuberculose est une maladie à évolution lente. L'animal infecté va passer par différents stades caractérisés par des réactions immunitaires différentes.

Dans un premier temps, l'animal est sain. Ce n'est néanmoins pas toujours le cas lorsque l'infection s'est produite de mère à jeune. Celui-ci naît alors infecté.

Lors de leur absorption, les mycobactéries sont phagocytées par les macrophages intestinaux et survivent à l'intérieur de ceux-ci pour très longtemps, souvent plusieurs années. L'animal devient alors *infecté asymptomatique non excréteur*, c'est-à-dire qu'il ne présente pas de signes extérieurs de contamination et qu'il ne libère pas via ses excréments ou son lait de nouvelles bactéries. Tous les individus ne répondent pas de la même manière à l'agression et certains réussissent à se débarrasser de l'attaque. Cette capacité de l'individu à lutter contre les bactéries est influencée par ses conditions générales de santé qui, elles-mêmes, dépendent de sa nourriture, de son bien-être, etc.

Chez les individus qui n'ont pas réussi à se débarrasser des mycobactéries, celles-ci sont réactivées après un certain temps. Elles se répliquent et la maladie clinique se développe au sein de l'intestin. L'animal est *infecté asymptomatique excréteur* ; il ne laisse toujours pas paraître de signes extérieurs de maladie mais peut contaminer les autres en libérant des bactéries dans le milieu qu'il occupe avec ses semblables. C'est le stade le plus pernicieux, étant donné que l'animal contamine abondamment les autres sans que l'on puisse s'en rendre compte.

Les mécanismes qui président à la survie des mycobactéries dans les macrophages sont inconnus, tout comme la raison pour laquelle ces bactéries se réactivent.

Le dernier stade amène l'animal à développer les signes extérieurs de la maladie. Il libère toujours de nouvelles bactéries autour de lui. Les signes cliniques sont une diarrhée, un amaigrissement et une augmentation de la soif. L'appétit et la température corporelle sont normaux. L'augmentation de la soif et la présence de lésions perturbant les activités de l'intestin, notamment du gros intestin qui est le siège de la résorption de l'eau, expliquent la diarrhée. L'appétit étant maintenu, la quantité rejetée est plus abondante que normalement et les défécations plus fréquentes.

L'amaigrissement résulte des perturbations graves du métabolisme des protéines qui provoquent une diminution de l'absorption intestinale des acides aminés et des pertes fécales en protéines. Dans un premier temps, des mécanismes compensatoires sont enclenchés mais en fin d'évolution, le bilan protéique devient négatif. Ce stade conduit à la mort car il n'y a pas de remède connu à la paratuberculose.

LES CAS QUI NOUS OCCUPENT

Les risques d'une contamination générale du cheptel de cervidés présent sur le conseil cynégétique du Cantonnement de Marche sont pris très au sérieux par les services de la Division de la Nature et des Forêts. Le premier élément qui justifie cette inquiétude est bien sûr la facilité d'expansion de la maladie, cumulée au grand laps de temps nécessaire avant de la diagnostiquer.

Le deuxième élément est la surdensité de gibier sur ce territoire de chasse, alors qu'une densité de 35 bêtes par 1000 ha est généralement citée comme une population en équilibre avec le milieu des forêts ardennaises. Le recensement de 1998 a permis de constater, sur ce territoire, une densité largement supérieure à 100 bêtes par 1000 ha. Lors d'une chasse en novembre 98, 38 bêtes furent abattues aux abords d'une seule enceinte. La raison d'une telle concentration est double :

- ◆ la zone considérée abrite une place de brame provoquant une augmentation de la concentration des animaux de la mi-septembre à la fin octobre ;
- ◆ le nourrissage artificiel entraîne une sédentarisation des animaux.

Il est clair que si durant le brame, les animaux négligent quelque peu leur alimentation, dès la fin de celui-ci, leur principal souci est de retrouver une alimentation satisfaisante. S'ils trouvent une alimentation artificielle abondante sur place, ils abandonnent cette tendance naturelle à se déplacer et à se disperser pour rechercher leur nourriture.

C'est donc à nouveau toute la problématique du nourrissage qui est mise en jeu dans cette affaire. Le dernier arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions de nourrissage du grand gibier, datant du 17 juillet 97, a voulu réglementer cette pratique afin que l'apport de nourriture ne serve plus d'appât mais joue uniquement un rôle supplétif au manque de nourriture naturelle lors de la mauvaise saison. La période imposée du nourrissage a été rallongée, les aliments autorisés ont été bien définis afin d'éviter de donner des aliments trop attractifs. Les Conseils cynégétiques furent autorisés à nourrir à la betterave et au rutabaga à certaines conditions, dont notamment l'obligation de les servir avec du foin.

Ceci dit, une étude serait nécessaire afin de déterminer si la betterave et

le rutabaga conviennent à l'alimentation des cerfs, si l'usage de ces aliments est indispensable et dans quelles quantités.

Dans la pratique, l'application et le contrôle de ces mesures ne sont pas évidents et la limite est étroite entre le nourrissage se voulant supplétif et celui ayant pour but d'accroître à tout prix la densité de gibier sur son territoire.

Ces excès aboutissent à des situations totalement artificielles où des quantités d'animaux se concentrent à certains endroits alors qu'il est rare d'en rencontrer sur les territoires voisins qui ne procèdent pas de la sorte. La densité de gibier devient proportionnelle aux moyens qui sont consacrés au nourrissage mais aussi à l'intérêt qu'accorde le propriétaire forestier à la qualité de ses bois. Rares sont les chasseurs-propriétaires qui abusent du nourrissage supplétif. Ce sont plutôt les propriétaires publics qui sont victimes de ces situations.

Dans le cas qui nous occupe, les dégâts aux peuplements âgés sont faibles, la forêt reste productive. Il en est tout autrement pour ce qui est de la régénération naturelle et des plantations qui sont directement ravagées. Les efforts et les moyens de la DNF et des communes sont anéantis et d'ici quelques années les peuplements qui devront assurer la production forestière seront absents.

Lorsque 60 à 80 bêtes mangent chaque jour au même endroit, cela tient plus de l'élevage qu'à une réelle alimentation supplétive. Cet élevage extensif n'est l'objet d'aucun contrôle et les règles élémentaires d'hygiène vétérinaire sont bafouées. Il n'est dès lors pas étonnant qu'une maladie telle que la paratuberculose fasse son apparition.

Le plan de lutte

Différentes solutions ont été imaginées par la DNF pour enrayer cette maladie. S'y attaquer directement

Le nourrissage au râtelier réduit fortement les risques d'ingestion d'excréments mais ne règle pas complètement le problème de regroupement des bêtes.



s'avère impossible vu la difficulté d'application d'une campagne de vaccination. Reste à s'attaquer aux causes. La DNF a exposé son point de vue au Conseil cynégétique et lors du conseil d'administration, les participants ont très sagement voté de ne plus recourir au nourrissage supplétif sinon avec du foin et des céréales. Cette mesure devrait avoir pour effet une plus grande dispersion des animaux et une dissémination des dommages sur une plus grande superficie. L'équilibre forêt-gibier serait restauré et les animaux auraient la possibilité de coloniser des territoires desquels ils sont absents pour l'instant.

Une diminution des concentrations et des contacts entre animaux devrait pouvoir limiter les risques de contagion.

Des bracelets supplémentaires ont été mis à la disposition des chasseurs, au Cantonnement, dans le cas où ils tireraient une bête atteinte de la paratuberculose. Cette mesure incite les chasseurs à tirer les bêtes malades sans pénaliser leur quota.

La DNF a également conseillé aux chasseurs de prendre un maximum de précautions pour éviter le contact entre nourriture et excréments sur les points de nourrissage.

SCÉNARIO CATASTROPHE

Comme nous y faisons allusion en tête d'article, *M. paratuberculosis* peut également infecter les bovins. Il est d'ailleurs probable que les cerfs l'aient contracté en broutant dans une pâture. Si les cervidés l'ont ainsi attrapée, le risque est également présent qu'eux-mêmes aillent infecter une pâture exempte de cette bactérie et qu'ils aillent ainsi contaminer un autre troupeau de bovins. Si tel était le cas, on peut imaginer la réaction des services vétérinaires du Ministère de l'Agriculture qui, surtout depuis les affaires de dioxine, pourraient ne pas faire dans le détail. S'il s'avérait que ce sont les cerfs qui ont contaminé les vaches, ceux-ci pourraient bien faire l'objet de mesure d'abattage systématique tel que l'on en vit pour les bovins lors de l'épisode des vaches folles ou d'autres affaires.

Des études vétérinaires ont par ailleurs déterminé qu'il existait certaines similitudes entre la maladie de Crohn affectant l'homme et la paratuberculose. Même si aucun lien n'a été établi, il est préférable de ne pas jouer à l'apprenti sorcier et de faire le nécessaire pour minimiser les risques.

ALORS, QUOI ?

Au ton alarmiste du rapport transmis par les services extérieurs de la DNF,

on peut se demander s'il n'aurait pas été plus prudent d'éliminer l'entière de la population touchée. C'eût été illusoire et précipité car les animaux se déplacent sur de longues distances et l'on peut espérer que la nature et les personnes impliquées s'allieront pour éliminer le problème.

Actuellement, le Cantonnement de Marche s'applique d'ailleurs à inspecter les tirs effectués cette saison, qui donneront une indication du repli ou de l'accroissement de la maladie. L'affaire est donc à suivre... ■

